

FÉVRIER  
2018

# Flash info



## RECENSEMENT POPULATION



Agents recenseurs de gauche à droite : Marie-Christine PARNET, Christine LHOPE, Agnès PHILIPPE, Françoise HARZIC et Leïla Cissé.

### RECENSEMENT DE LA POPULATION JUSQU'AU 17 FÉVRIER 2018.

**Le Recensement, c'est simple** : les agents recenseurs, recrutés par la mairie sont **munis d'une carte** et se présentent chez vous. Pour répondre, deux solutions :

- Recensement « papier » : l'agent recenseur vous confie les questionnaires et convient d'un rendez-vous pour les récupérer remplis.
- Recensement par internet : lors de son passage, l'agent recenseur vous confie la notice, vous vous connectez sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et vous vous laissez guider.

**LE RECENSEMENT PAR INTERNET : UN GESTE SIMPLE ET ÉCOLOGIQUE.** Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner !

## SIVU «Animation à la Vie Sociale»



Courriel : [enfancejeunesse.sivu@orange.fr](mailto:enfancejeunesse.sivu@orange.fr)

Tél : 02 23 16 05 47 - 06 77 10 31 48 - Site internet : <http://sivu35430.fr>

**CENTRE DE LOISIRS (2 ANS 1/2 - 12 ANS).** Des activités pour la «tête et les jambes». Le Centre de Loisirs est ouvert :

- Les mercredis en période scolaire de 9h à 17h30 (garderie à partir de 7h30, le soir jusqu'à 19h). Inscription avant 12h le mardi ;
- Tous les jours en période de vacances scolaires. Possibilité de reprendre les enfants pour le déjeuner de 12h à 13h30 et de mettre son enfant pour une demi-journée (9h-12h ou 13h30-17h30).

**ANIMATION JEUNESSE (11-17 ANS).** L'espace jeune est un lieu de rencontres qui offre aux jeunes des activités, sorties, animations qui leur permettent de se retrouver entre copains mais également de se responsabiliser, d'expérimenter, d'être autonomes et acteurs de leur temps de loisirs. Un programme d'activités est proposé le mercredi et vendredi hors vacances scolaires et à chaque période de vacances de l'année.

Dossier d'inscription téléchargeable sur <http://sivu35430.fr>

## VOS COMMERCES



Allons à la rencontre de nos nouveaux commerçants péreéens.

**«LE RENDEZ-VOUS DES PRODUCTEURS».** Ouvert tous les vendredis de 15h30 à 19h, vous y trouverez des produits fermiers de qualité, issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable. Les membres de l'association «Co'Pains Paysans» viennent à tour de rôle tenir le magasin et vous conseiller.

**LA «P'TITE ÉPICERIE PÉREÉENNE».** David et Laureen vous proposent une large gamme de produits de qualité : produits d'épicerie «classique», épicerie fine, produits régionaux, primeurs fruits et légumes, charcuterie à la coupe, cave à vin, bière et spiritueux, crèmerie... Ouvert tous les jours (sauf le lundi) de 8h30 à 19h30, dimanches et jours fériés inclus.



## FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE CHÂTEAUNEUF



### VOS NOUVEAUX INTERLOCUTEURS :

S'agissant du paiement de vos impôts, votre interlocuteur sera  
**le service des impôts des particuliers (SIP) de Saint-Malo**

38, boulevard des Déportés - CS 31702  
35417 SAINT-MALO CEDEX  
Horaires d'ouverture au public :  
8h45-12h00 et 13h30-16h15  
*fermé le mercredi après-midi  
et le jeudi après-midi*  
Téléphone : 02 99 40 61 30

S'agissant des services publics locaux, notamment le paiement des factures émises par votre commune, communauté d'agglomération, ou autres collectivités, votre interlocuteur sera  
**la trésorerie de Saint-Malo Municipale**

14 bis, rue du Grand Passage - CS 41766  
35417 SAINT-MALO CEDEX  
Horaires d'ouverture au public :  
9h00-12h00 et 13h00-16h00  
*fermée le mercredi*  
Téléphone : 02 99 40 29 70

## BIBLIOTHÈQUE



**LA BIBLIOTHÈQUE « LA VAGUE DES MOTS » EST OUVERTE** le mercredi de 16h à 18h - le vendredi de 16h à 18h30 et le samedi de 10h à 12h. L'association acquiert une centaine de livres pour adultes chaque année, des nouveautés achetées sur le conseil de professionnels du livre ou recommandées lors des formations. Le choix de lecture est aussi très important pour les enfants de tous les âges (petits romans, bandes-dessinées, documentaires...). De plus, 2 à 3 fois par an, la bibliothèque départementale prête environ 150 livres. Osez pousser la porte de la bibliothèque. Les bénévoles sont là pour vous accueillir et vous guider dans vos recherches. Toute l'actualité : [www.bibliothequesaintpere.wordpress.com](http://www.bibliothequesaintpere.wordpress.com) [www.facebook.com/bibliothequesaintpere](http://www.facebook.com/bibliothequesaintpere). Tél. 02 99 58 26 76.

## OFFICE DES SPORTS



**SOIRÉE CONFÉRENCE «Conseils et recommandations pour une bonne pratique sportive».** Vendredi 9 février à 20h à la salle des Associations de Miniac-Morvan. Cette conférence est organisée par l'Office des sports Mesnil et Rance et animée par Jean-Pierre Philippe (ancien kiné ostéopathe). Ouverte à tous les pratiquants et encadrants de toutes disciplines sportives loisirs ou de compétition.

## EMPLOI ET ÉTUDIANTS



**NOUVEAU SITE INTERNET.** Saint-Malo Agglomération propose un nouveau portail dédié à l'information économique, à l'emploi et à la vie étudiante. Vous y trouverez les offres d'emploi, stages et formations d'environ 200 plateformes web ; les terrains et locaux professionnels disponibles sur les 18 communes (location et achat) ; des services dédiés aux étudiants (orientation, insertion, logement, transport, restauration...). Le bon clic c'est [www.saint-malo-developpement.fr](http://www.saint-malo-developpement.fr)

## DISSOLUTION DU SPANC

La prise de compétence en matière d'assainissement par Saint-Malo Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018, a entraîné la dissolution du SIVU «SPANC du canton de Châteauneuf». Pour toutes vos demandes relatives à l'assainissement non collectif, contactez Saint-Malo Agglomération au **02 23 15 10 85**. Adresse postale : SMA - 6 rue de la Ville Jégu - BP 11 - 35260 CANCALE.

## DÉCHETS - FÉVRIER



**BACS JAUNES** : vendredis 2 et 16 février et vendredi 2 mars.  
**ORDURES MÉNAGÈRES** : **tous les jeudis**, ramassage tôt le matin, sortir les bacs, la veille au soir. Commande de bacs, tri, autres renseignements, contactez SMA au **0 800 801 061** (service et appel gratuits du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h).

## CÉLÉBRATIONS



### MESSES LES SAMEDIS À 18H

3 février à Saint-Suliac ; 10 février (messe des Familles) à Miniac Morvan ; 17 février à La Ville-ès-Nonais ; 24 février à Lillemer.

### MESSES LES DIMANCHES À 10H30

4 février à Plerguer ; 11 février à Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine ; 18 février à Plerguer ; 25 février à Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine.

**MESSE DES CENDRES** : mercredi 14 février à 18h à Saint-Père.

## MOT DU JARDINIER



«Si février est chargé d'eau, le printemps n'en sera que plus beau».

## À VOS AGENDAS



**LUNDI 12 FÉVRIER** (après-midi) : concours de belote organisé par le Club du Clos Poulet à la salle polyvalente.

**SAMEDI 24 FÉVRIER** : fest-noz organisé par l'association la Parbatte - Salle polyvalente. [marieclaire.davy35@orange.fr](mailto:marieclaire.davy35@orange.fr)

## SAINT-PÈRE RUGBY CLUB



**DIMANCHE 18 FÉVRIER - 15H.** Venez encourager votre équipe au stade municipal à Saint-Père. Le SPRC rencontrera le RC Carhaix.

**RETROUVEZ LA WEB-SÉRIE** du Saint-Père Rugby Club sur YouTube : <https://www.youtube.com> - «Terrain Favorable».

## ZONES HUMIDES



**WEEK-END DÉCOUVERTE DU MARAIS NOIR DE SAINT-COULBAN.** Cet espace d'environ 350 hectares, situé sur Saint-Père, est reconnu comme site majeur de biodiversité du territoire. Samedi 3 et dimanche 4 février, venez à la découverte du marais (rôle des bocages, zones humides, observation d'oiseaux...). Organisation : Fédération Départementale des chasseurs 35, Coeur Émeraude et Saint-Malo Agglomération. Renseignements : [contact@coeuuremeraude.org](mailto:contact@coeuuremeraude.org) / 02 96 82 31 78.

## RECENSEMENT 16 ANS



Dans les trois mois qui suivent leur 16<sup>e</sup> anniversaire, filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie, qui délivre une attestation de recensement et transmet le dossier en vue de la convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Pièces à fournir : Carte Nationale d'Identité, livret de famille des parents. Inscriptions aux examens (BAC, CAP, BEP, concours...) : pour les -18 ans, l'attestation de recensement permet l'inscription aux examens et concours ; pour les plus de 18 ans, c'est le certificat de participation à la JDC qui sera exigé.

Permis de conduire : pour les +17 ans, le certificat de participation à la JDC devra obligatoirement être présenté lors de l'inscription.

## LA VÉRITÉ SUR...



**LE NOMBRE D'EMPLOYÉS MUNICIPAUX.** La commune de Saint-Père compte 17 agents municipaux représentant 16 Équivalent Temps Plein (soit l'équivalent de 16 postes à 35h). La commune a embauché également 1 apprenti et 4 emplois aidés en CAE (2.80 Équivalent Temps Plein) dont les salaires sont pris en charge à hauteur de 75 % par l'État. Chaque modification liée au personnel est validée en conseil municipal, où est présenté le tableau global des emplois de la commune. Le chantier d'insertion comporte aussi 1 poste d'encadrant et 10 emplois aidés (6,25 Équivalent Temps Plein) dont les salaires sont entièrement pris en charge par l'État, l'Europe et le Département dans le cadre de l'accompagnement des structures d'Insertion. Les effectifs municipaux sont donc de 33 salariés représentant l'équivalent de 27 postes de travail à temps complet.



## PERMANENCES DES ÉLUS Tous les jours sur rendez-vous

**Jean-François RICHEUX** - Maire

**Thierry NUSS** - 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances, budget, personnel, affaires scolaires, enfance-jeunesse, associations.

**Elisabeth LE PAPE** - 2<sup>e</sup> adjointe en charge de l'urbanisme, personnes âgées, CCAS, protocole, animation, jumelage.

**Loïc CAVOLEAU** - 3<sup>e</sup> adjoint en charge des travaux des grands projets d'aménagement, véhicules, bâtiments, accessibilité, sécurité, défense nationale.

**Chantal BESLY** - 4<sup>e</sup> adjointe en charge de l'environnement, des espaces verts, communication et affaires funéraires.

**Bernard LEPAIGNEUL** - 5<sup>e</sup> adjoint en charge des travaux en régie, assainissement et eaux pluviales, voirie, affaires agricoles, étangs et forêts.

## Feuille d'information mensuelle - complément au bulletin municipal

Éditée par la commune de Saint-Père Marc en Poulet, Mairie, 6 rue Jean Monnet 35430 Saint-Père Marc en Poulet

Tél. 02 99 58 81 06 [contact@ville-saint-pere.fr](mailto:contact@ville-saint-pere.fr) [www.ville-saint-pere.fr](http://www.ville-saint-pere.fr)

Directeur de la publication : Jean-François Richeux - Chef d'édition : Chantal Besly - Responsable de rédaction : Yves Bernard - Conception et réalisation : Christèle Hervé  
Comité de Rédaction : Anne-Françoise Gautier, Elisabeth Le Pape, Claudie Videment, Thierry Nuss, Guy Richeux, Nicole Kérisit.